

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/86
11 novembre 2001

(01-5678)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

SAINTE-LUCIE

Déclaration de S.E. M. Edwin Laurent Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Je tiens à remercier le Qatar et Son Altesse l'Émir Hamad Al Khalifa Al Thani de leur chaleureuse hospitalité et des excellents arrangements qui ont été pris à l'occasion de la Conférence ministérielle.

C'est sans impatience ni optimisme que Sainte-Lucie s'engage dans cette quatrième session de la Conférence ministérielle. Étant donné notre ouverture historique au commerce du point de vue tant des importations que des exportations, on peut dire que nous sommes déjà bien intégrés dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral. Mais cette ouverture n'a pas été un vecteur de puissance économique ni de développement; elle a plutôt contribué à notre fragilité et à notre vulnérabilité aux secousses extérieures qui ont causé des ravages à nos économies.

Les conséquences sur le tourisme des événements du 11 septembre nous font vaciller au bord du précipice d'un désastre économique. Le ralentissement actuel de l'activité économique mondiale a été aggravé par la baisse de nos recettes provenant des exportations de bananes puisque l'effet de la libéralisation du marché des bananes des CE s'est fait sentir en même temps que l'effet néfaste sur la confiance des agriculteurs du très long différend concernant les bananes. Tous ces facteurs ont considérablement ralenti l'activité économique intérieure et ont fait monter en flèche le taux de chômage.

Nous sommes déçus de constater que tous les membres de la communauté internationale ne comprennent pas toujours notre situation difficile. Nous ne sommes pas seuls parce que nous partageons la marginalisation dans les échanges mondiaux des pays du Groupe ACP et la vulnérabilité des petits pays insulaires en développement – groupe qui fait partie des économies les plus petites et les plus fragiles.

En ce qui concerne les pays ACP, nous constatons que la demande légitime d'une dérogation visant à accorder une sécurité juridique aux préférences commerciales essentielles de ces pays sert de monnaie d'échange, car certains pays cherchent à arracher des concessions aux CE ou pontifient sur le fait que les préférences commerciales ne sont "pas dans l'intérêt de notre développement". Mais pourquoi devrions-nous être pénalisés de cette façon alors que nous ne constituons une menace réelle ou éventuelle pour aucun autre pays?

Des petits pays comme le mien sont complètement marginaux sur le plan du commerce mondial. La part de Sainte-Lucie dans le commerce des marchandises est statistiquement insignifiante puisqu'elle représente 0,00 pour cent. Il y a d'autres petits pays insulaires en développement qui interviennent pour un pourcentage encore moins élevé que nous. Toutefois, les Membres se déroberont devant la prise en considération de mesures concrètes visant à remédier aux problèmes très particuliers que posent notre taille, notre géographie et notre vulnérabilité.

La sincérité qui faciliterait la participation viable de nos pays au commerce international nécessiterait notamment:

1. La sécurité des préférences commerciales non réciproques dont nous avons absolument besoin pour continuer d'avoir accès à nos rares marchés extérieurs.
2. Un traitement spécial et différencié plus créatif, plus significatif et plus approprié.
3. L'incorporation dans les règles de la flexibilité en matière de politique voulue pour rendre possible l'utilisation des mécanismes aptes à répondre à nos objectifs en matière de développement.

Il est impératif que les déclarations qui ont été distribuées par le Groupe ACP, les petits pays insulaires en développement et les petites économies en développement guident les travaux de l'OMC pendant la Conférence et par la suite.

Il est vrai, M. le Président, que les perspectives sont peu encourageantes, mais il y a eu quelques progrès constructifs à l'OMC ces dernières années. Non seulement le nombre de pays Membres a considérablement augmenté, mais l'OMC est assurément plus intégrée qu'elle ne l'était il y a même quelques années. À cet égard, ma délégation fait bon accueil à l'approbation hier de l'accession de la Chine, qui met un terme à un long périple qui aura duré quinze (15) ans.

Mon pays n'a pas les moyens de s'offrir une mission permanente à Genève, mais de récentes innovations administratives comme la Semaine de Genève et des communications ciblées à l'intention des pays qui n'ont pas de représentation à Genève nous aident à sentir que nous faisons partie de ce qui est manifestement en train de devenir une organisation universelle. Bien entendu, les besoins sont encore nombreux. L'OMC ne deviendra réellement légitime que si tous y participent et que si elle reconnaît et cherche à concilier les intérêts de tous les Membres. Certes, mon pays est un très petit État Membre qui n'adressera invariablement que des demandes proportionnellement modestes au système, mais tout de même les enjeux sont tellement importants pour nous que nous sommes résolus à être autre chose que des meneurs de bans; nous voulons jouer un rôle au maximum de notre capacité.
